NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Louez votre auto à l'aéroport, en partant, à quelqu'un qui arrive



La France est la 1ère destination touristique au monde avec 83 millions 700 000 visiteurs en 2014.

18 000 voitures dorment dans des places de parking d'aéroport . Parallèlement 6 000 y sont loués.

C'est sur ce constat que 3 entreprises spécialisées affichent une croissance mensuelle de leur activité jusqu'à 30% .

Tripndrive,TarvelCar et Carnomise sont 3 des sociétés d'auto-partage.

Le particulier partage les revenus de la location de son auto avec ces start-up , très soucieuses du volet sécurité. Ainsi Carnomise a un système vidéo qui vérifie l'état du véhicule avant et après la location.

L'auto doit avoir moins de 10 ans .Si elle n'est pas louée le parking est quand même gratuit.

L'ASSURANCE :

"Vacances j'oublie tout.." sauf de partir bien couvert. OuiCar, Koolicar, Drivy, Tripndrive… révolutionnent le transport en France.

Faut-il souscrire une assurance spéciale ?

Autopartage : il s'agit d'un échange commercial car le particulier loue son véhicule. En général, les sociétés de location de voitures entre particuliers assurent les véhicules.Bien vérifier si le contrat de location entre particuliers prévoit une assurance pour le vol, incendie, accidents…

Que se passe-t-il si la voiture tombe en panne ?

Autopartage : ça dépend du contrat d'assurance de la société de location qui prévoit une assistance dépannage, en général.

Que faire en cas d'accident

Autopartage : l'assurance de l'entreprise prend le relais de celle du propriétaire. L'assurance tous risques permet au locataire d'être dépanné et au propriétaire de ne pas avoir de malus. Pour les dommages corporels, la responsabilité civile couvre tout. Dégâts matériels, si le conducteur du véhicule est fautif, il devra payer la franchise. Si le conducteur n'est pas responsable**,** c'est l'assurance de l'autre qui prendra en charge la réparation .